

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 et 16 DECEMBRE 2025****Point 3.1.4 de l'ordre du jour**

**Crédit d'étude pour l'élaboration de concours d'études pour la construction  
d'une école primaire et enfantine et pour les infrastructures communales connexes  
dans le quartier du PAD 36 « Le Terraillet »**

**1. Introduction**

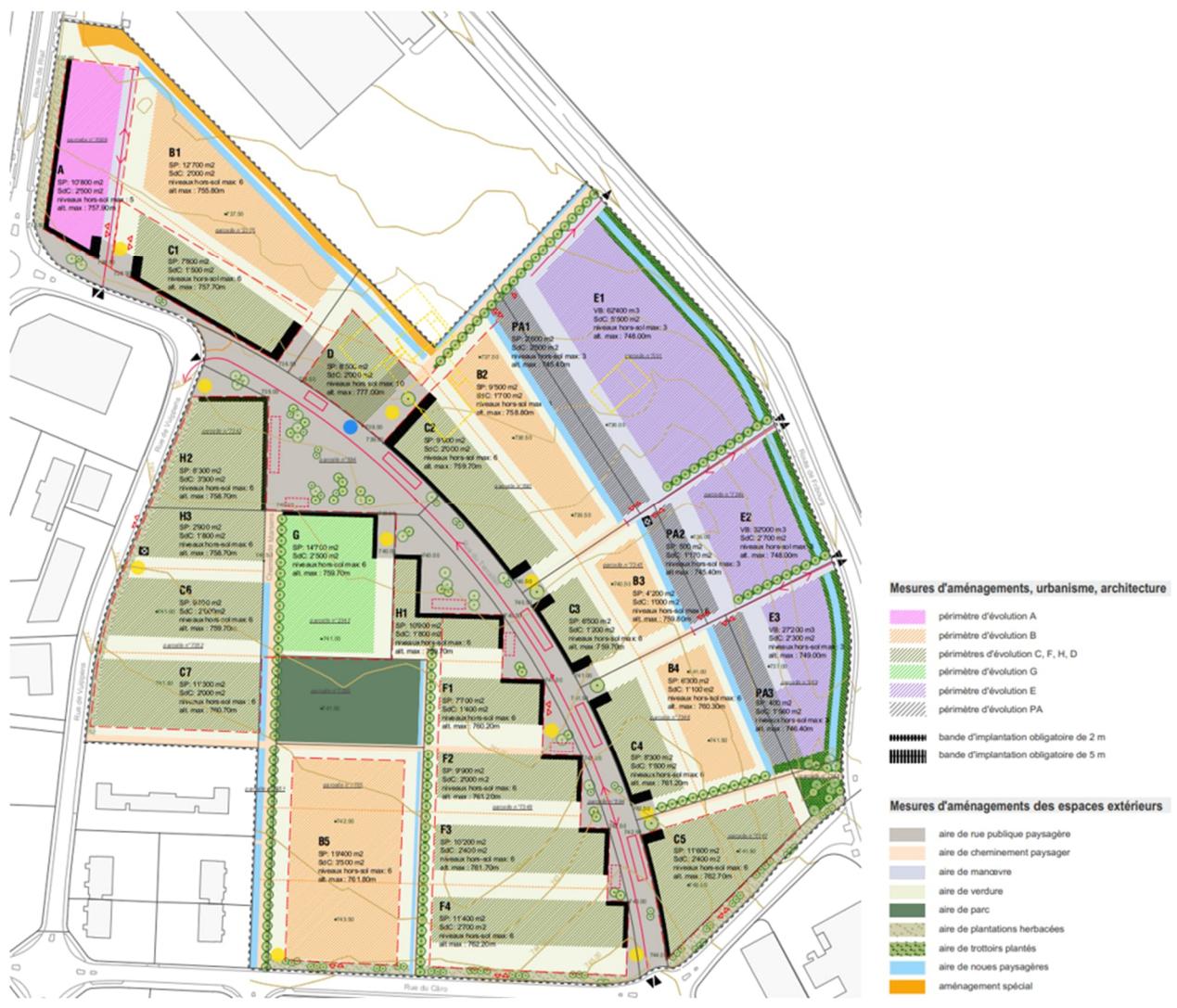
Situé à l'extrême nord de la ville, le secteur du PAD 36 Le Terraillet, d'une superficie de 148'271 m<sup>2</sup>, se situe à environ 15 minutes à pied du centre-ville. Ce périmètre comprend plusieurs parcelles, privées et publiques, et constitue un des leviers pouvant répondre aux enjeux relatifs à la croissance démographique de Bulle, garantir des espaces verts de qualité et soutenir l'ambition du développement économique de la région.

Le secteur concerné est délimité au nord-est par la route de Fribourg, le ruisseau de l'Ondine et la colline des Roulmes. A l'ouest, il est bordé par la route de Riaz, la rue de Vuippens ainsi que les zones d'activités commerciales. Au sud, les rues du Câro et de l'Etang marquent la limite des quartiers à prédominance résidentielle.



Périmètre du PAD 36 « Le Terraillet »

Aux côtés des activités de service et de commerce de proximité, ce nouveau quartier prévoit des habitations collectives ainsi que l'implantation d'activités d'intérêt général, secondaires et tertiaires. Cette mixité des affectations est essentielle pour garantir un fonctionnement harmonieux et durable du quartier.



PAD 36 « Le Terraillet » - Plan d'implantation

Le quartier du Terraillet a pour ambition d'accueillir, à terme, entre 2'600 et 2'900 habitants ainsi que de 900 à 1'200 emplois. Sa forte densité implique également d'implanter une nouvelle école enfantine et primaire sur le site. L'école projetée comprendra 24 salles de classe, trois salles de gymnastique ainsi que, notamment, un accueil extrascolaire. Un parc public de grande ampleur sera également réalisé, à l'instar d'un réseau d'espaces publics et d'espaces verts de grande qualité.

## 2. Objet du crédit

La présente demande de crédit d'étude comprend plusieurs volets d'investissement pour :

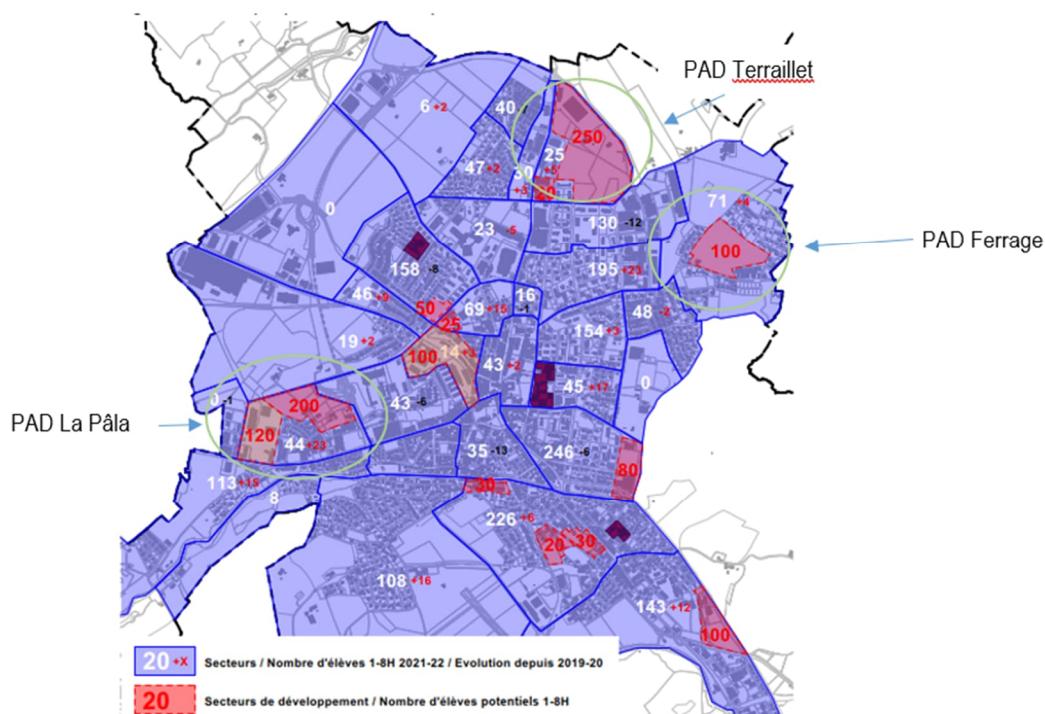
- L'élaboration d'un concours et des études pour la réalisation d'une école enfantine et primaire de 24 classes, incluant les locaux connexes ainsi que trois salles de gymnastique ;
- Les études liées aux espaces communs, aux infrastructures, ainsi qu'à l'assainissement contre le bruit routier (plan d'infrastructure de mobilité (PIM) - plan d'équipement de détail (PED)) ;

- Les études concernant la réalisation d'un parking visiteurs commun ;
- Les études des mandats d'études parallèles (MEP) relatifs à l'aire de rue publique paysagère et à l'aire de parc.

## 2.1 Elaboration d'un concours (SIA 143) et des études pour la réalisation d'une école enfantine et primaire de 24 classes, les locaux connexes ainsi qu'une salle de gymnastique triple

Le district de la Gruyère, tout comme la ville de Bulle, connaît une forte croissance démographique depuis plus de 30 ans. Dans ce contexte, la Ville de Bulle et l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du Cycle d'orientation ont réalisé, en 2023, une 4<sup>e</sup> étude démographique, visant à anticiper l'évolution future du nombre d'élèves dans le Cercle scolaire de Bulle-Morlon ainsi qu'au Cycle d'orientation (CO) de la Gruyère, afin d'évaluer les besoins en infrastructures. Pour rappel, les précédentes études démographiques avaient été menées en 2006-2007, 2011-2012 puis 2016-2017.

Une première carte projette le nombre d'élèves attendus dans les quartiers de Bulle en fort développement au cours des prochaines années :



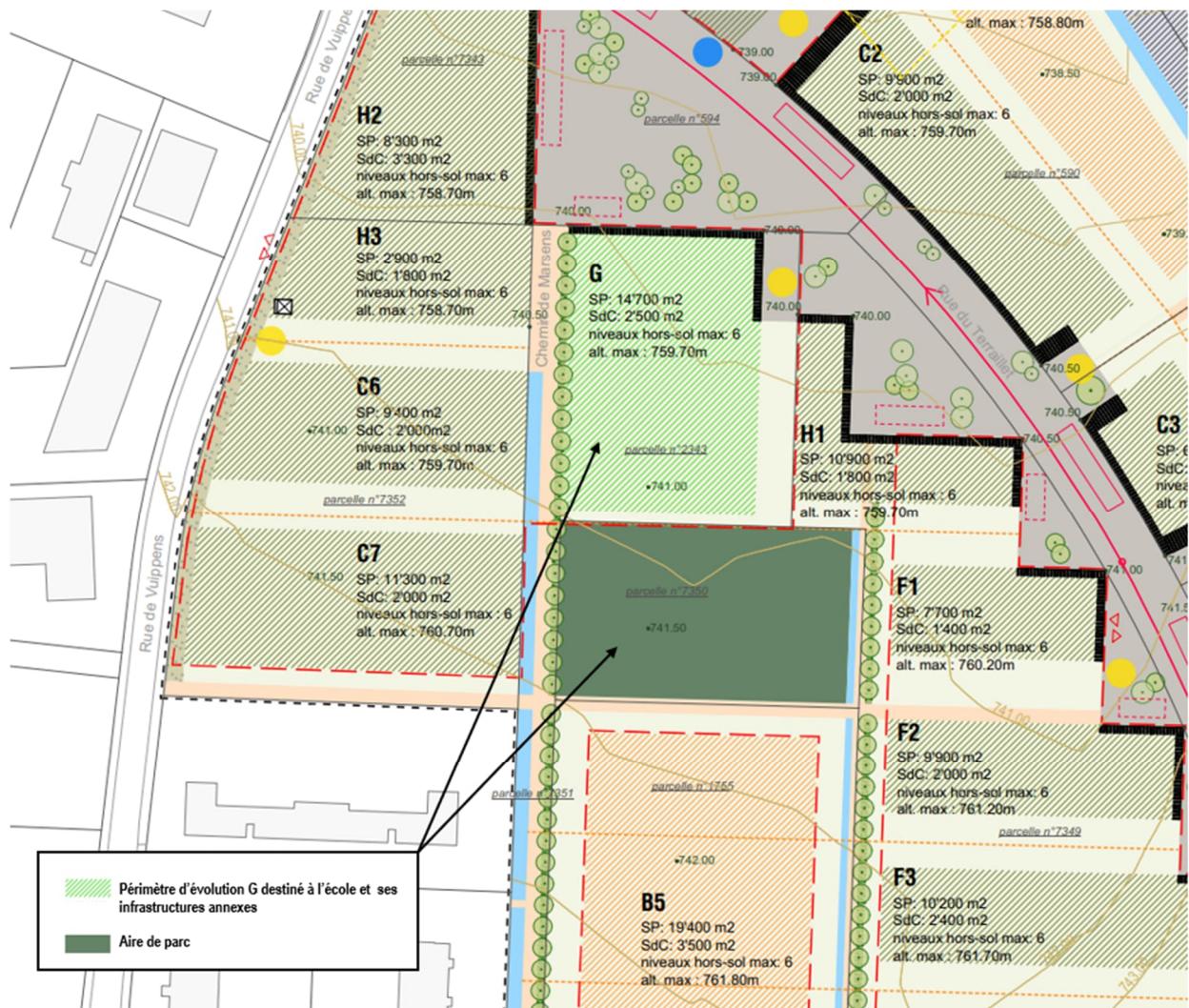
Sur la base des projections démographiques, le nombre de classes à prévoir par secteur est le suivant :

- 8 salles de classe (6 primaires et 2 enfantines) et 2 salles ACT/ACM, complétées par les autres besoins connexes, sont projetées dans le quartier du PAD 45 « Le Ferrage ».
- 24 salles de classe (18 primaires et 6 enfantines), complétées par les autres besoins connexes, sont projetées dans le quartier du PAD 43 « La Pâla » ainsi que le même programme dans le quartier du PAD 36 « Le Terraillet ».

Compte tenu du développement de la population dans le secteur du Terraillet, la planification scolaire a, comme indiqué précédemment, identifié le besoin d'une nouvelle école primaire de 24 classes couplée à une salle de gymnastique triple.

A cet effet, le plan d'implantation du PAD définit un périmètre d'évolution des constructions destiné à accueillir l'école et ses infrastructures annexes, prévues à l'intérieur du périmètre G.

L'établissement scolaire sera directement connecté au parc public prévu dans l'aire de parc. Ce choix d'implantation, au cœur du nouveau quartier, vise d'une part à réduire au maximum les trajets des futurs élèves riverains, et permet d'autre part de positionner l'école à l'écart des axes de circulation, tout en bénéficiant d'un accès direct par des modes de mobilité douce.



PAD 36 « Le Terraillet » - Plan d'implantation

Le périmètre d'évolution G destiné à l'école et ses infrastructures annexes représente 14'700 m<sup>2</sup> et l'aire de parc 4'000 m<sup>2</sup>.

## 2.2 Programme

Le programme, détaillé ci-dessous, synthétise l'ensemble des besoins à intégrer dans le projet des nouvelles infrastructures publiques précitées.

L'édit programme est conforme aux exigences du Règlement sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation du 4 juillet 2006 (RSF 414.41) et correspond à l'art. 26 du règlement précité. Ce programme est défini à titre indicatif.

N°	Dénomination	Nombre	Surface nette (m <sup>2</sup> )	Total (m <sup>2</sup> )
<b>100</b>	<b>Ecole</b>			
101	Entrée, dégagement, vestiaires	1	1'715	1'715
102	Classe primaire	18	81	1'458
103	Classe enfantine	6	96	576
104	Salle AC	6	81	486
105	Salle d'appui	6	21	126
106	Salle spécialisée	2	21	42
107	Salle des maîtres	1	90	90
108	Bureau	1	24	24
109	Salle de réunion	1	42	42
110	Rangement	1	60	60
111	Local du concierge	1	42	42
112	Local de nettoyage	1	4	4
113	Sanitaires enfants	1	100	100
114	Sanitaires maîtres / PMR	1	20	20
115	Infirmerie et salle d'allaitement	1	20	20

<b>200</b>	<b>Bibliothèque satellite</b>			
201	Entrée, dégagement, vestiaires	1	75	75
202	Bibliothèque	1	140	140
203	Local nettoyage	1	4	4
204	Sanitaires enfants	1	4	4
205	Sanitaires maîtres / PMR	1	4	4

<b>300</b>	<b>AES</b>			
301	Entrée, dégagement	1	120	120
302	Réfectoire AES	1	200	200
303	Salle AES	1	100	100
304	Cuisine	1	25	25
305	Bureau	1	14	14
306	Salle de repos	1	14	14
307	Vestiaires	1	40	40
308	Local nettoyage	1	4	4
309	Sanitaires	4	5	20
<b>400</b>	<b>Espaces techniques</b>			
401	Local technique CVSE	1	120	120
402	Local informatique	1	15	15
403	Stockage	1	60	60
404	Archives	1	60	60

<b>500</b>	<b>Espaces extérieurs</b>			
501	Préau couvert	1		225,0
502	Cour primaire	1		1'616,0
503	Cour enfantine	1		539,0
504	Espace sport	1		500,0
505	Stationnement vélo	50		50,0

<b>600</b>	<b>Salle de sport triple indépendante</b>			
601	Entrée, dégagement	1	400	400
602	Salle triple	1	1'372	1'372
603	Local matériel agrès	3	90	270
604	Vestiaires	6	45	270
605	Vestiaires maîtres	1	36	36
606	Infirmerie	1	12	12
607	Local concierge	1	24	24
608	Local nettoyage	1	15	15
609	Sanitaires enfants	6	14	84
610	Sanitaires maîtres / PMR	2	5	10
611	Local technique	1	60	60

### 3. Objet du crédit

#### 3.1 Description des études

##### 3.1.1 Concours (SIA 143) pour la réalisation d'une école enfantine et primaire de 24 classes, des locaux connexes ainsi que de trois salles de gymnastique

Le développement du quartier du Terraillet nécessite d'anticiper les besoins en infrastructures scolaires et sportives. Le crédit sollicité permettra, in fine, de doter la Ville d'un projet abouti et conforme aux exigences légales, techniques et pédagogiques, en vue d'une planification efficace et durable de la future école du Terraillet.

Eu égard à l'article 11 de la Loi cantonale sur les marchés publics (LCMP), à la nature de l'objet, au coût de l'objet supérieur à 10 millions de francs et en raison des enjeux, de la complexité du projet et de la hauteur des investissements planifiés, le Conseil communal propose de réaliser un concours en procédure ouverte selon la norme SIA 143 pour l'école ainsi que pour les salles de gymnastique.

Les concours d'architecture comportent de nombreux avantages, aussi bien pour la collectivité que pour les utilisateurs, en tenant compte de l'ensemble des exigences techniques, écologiques et économiques. Ils constituent également le meilleur moyen d'obtenir un projet optimal, de haute qualité, et d'identifier le partenaire chargé de la réalisation des projets.

De manière plus large encore, des MEP seront réalisés pour chaque secteur (voir chapitre 3.5 ci-dessous), ce qui souligne l'importance prépondérante, pour la Ville et les propriétaires, d'aboutir à des projets de haute qualité.

Le projet doit respecter des exigences élevées en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO2 et d'humidité mais également les émanations de COV et de perturbateurs endocriniens. Pour que ce projet puisse répondre à l'enjeu de durabilité, il a été décidé de viser une certification SNBS qui inclut une qualité de l'air intérieur élevée et un degré d'exigence équivalent au standard Minergie P/A-ECO en ce qui concerne l'efficacité énergétique globale du bâtiment.

Il s'agira d'analyser durant les phases d'études à venir (phase SIA32) si ce projet et l'atteinte du SNBS Platine sont compatibles et financièrement acceptables dans le sens d'une utilisation économe des moyens de la Ville.

### **3.1.2 Etudes pour la réalisation d'une école enfantine et primaire de 24 classes, des locaux connexes ainsi que de trois salles de gymnastique**

La deuxième partie du présent crédit porte sur les études qui consisteront, sur la base des concours précités, à élaborer un projet (phase SIA 33) pour l'école et les 3 salles de gymnastique en coordination avec les futurs utilisateurs. L'objectif est de permettre l'établissement d'un devis précis en vue d'une demande de crédit de réalisation projetée d'ici 2029. Le crédit d'étude couvre les prestations suivantes :

- Etude de faisabilité visant à préciser la coordination entre l'école et le parking commun
- Avant-projet, mise au point et estimation sommaire des coûts
- Étude de projet, projet de l'ouvrage et études de détail
- Établissement du devis détaillé, planning
- Procédure de demande d'autorisation

Outre les mandataires usuels pour ce genre d'objet (architecte, ingénieur civil, ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire, climatisation et électricité - CVSCE, géomètre, etc.), des spécialistes, tels que physicien du bâtiment, ingénieur sécurité, acousticien, spécialiste cuisine, seront également sollicités pour cette phase d'étude.

Le montant des coûts des constructions scolaires, sans le parking commun, est estimé à environ Fr. 40 mios HT à +/- 25 %.

### **3.2 Convention de mise en œuvre**

Bien que les différentes étapes de développement du quartier dépendent naturellement de la volonté et de la capacité de construire des divers propriétaires, il s'avérait essentiel d'anticiper les études et les réalisations à mettre en œuvre. Il était également primordial de clarifier les modalités de pilotage et de financement du développement du quartier.

A cet effet, une convention de mise en œuvre a été établie et validée entre les propriétaires et la Ville de Bulle pour la mise en œuvre du PAD 36, conformément à l'art. 66 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC). Cette convention de mise en œuvre règle notamment :

- a) L'aménagement des espaces communs
- b) La réalisation des infrastructures
- c) La réalisation des mesures d'assainissement au bruit routier
- d) La réalisation du parking commun
- e) Le principe de développement des projets par mandats d'étude parallèles

### **3.3 Investissement pour les études des espaces communs, des infrastructures et de l'assainissement du bruit routier (plan d'infrastructure de mobilité (PIM) et plan d'équipement de détail (PED))**

#### **a) Aménagement des espaces communs**

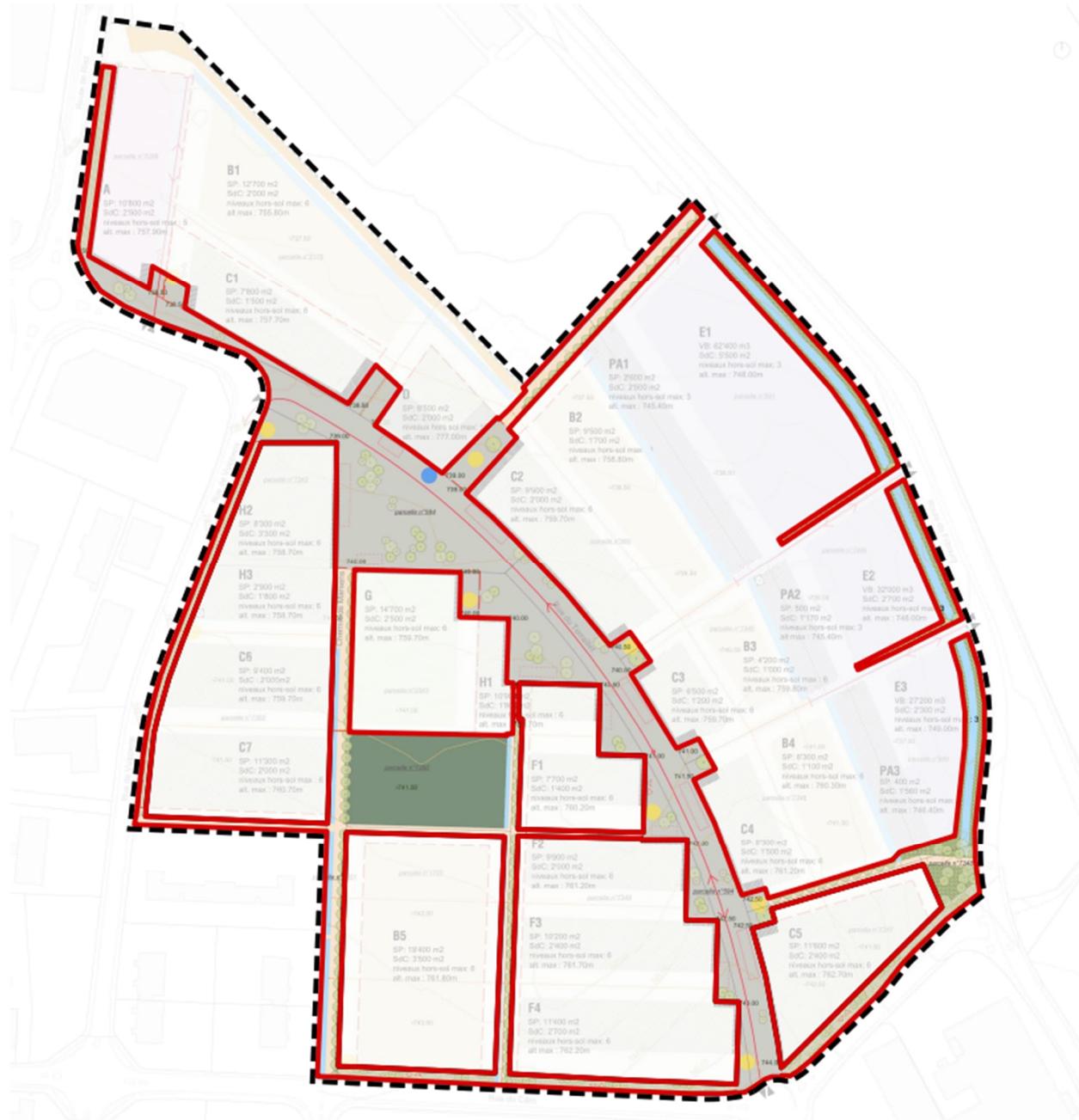
Selon l'art. 4 de la convention de mise en œuvre, la Ville du Bulle est le maître de l'ouvrage des aménagements des espaces communs qui seront réalisés en fonction du développement du PAD 36.

Le Ville de Bulle est donc maître d'ouvrage/pilote pour les secteurs suivants :

- Aire de rue publique paysagère
- Aire de parc
- Aire de cheminement paysager y compris noues et plantations herbacées liées
- Aire de trottoir planté
- Autres trottoirs à aménager
- Aire de plantations herbacées

Les espaces communs représentent une surface totale de 37'500 m<sup>2</sup> dont les coûts de réalisation, honoraires inclus, sont estimés, selon la convention de mise en œuvre, à Fr. 12'187'500.00 HT.

Conformément à l'art. 7 de la convention, ce montant est réparti entre les propriétaires au prorata des surfaces de plancher constructibles des périmètres d'évolution des constructions.



PAD 36 « Le Terraillet » - Plan d'implantation - Espaces communs

## b) Développement des infrastructures

Les infrastructures à développer pour le PAD 36 à charge des propriétaires, définies sur le plan des services et réseaux (n°5) et selon le règlement dudit PAD, sont les suivantes :

- Rétention
- Fouilles pour canalisations
- Canalisations eaux claires/usées

L'art. 10 de la convention de mise en œuvre précise que la Ville du Bulle est désignée comme maître de l'ouvrage et que les infrastructures seront réalisées en parallèle avec l'aménagement de la partie circulation de la rue paysagère.

A ce jour, les coûts estimés pour la réalisation des infrastructures, y compris les honoraires, s'élèvent à Fr. 1'495'000.00 HT. Conformément à l'art. 13 de la convention de mise en œuvre, ils sont répartis entre les propriétaires au prorata des surfaces de plancher constructibles définies dans les périmètres d'évolution des constructions.

## c) Mise en œuvre des mesures d'assainissement au bruit routier

L'assainissement du bruit routier à mettre en œuvre dans le cadre du PAD 36 est défini à l'art. 48 du règlement dudit PAD et prévoit la pose d'un revêtement phono-absorbant sur la rue du Carô entre la rue de Vuippens et la route du Verdel et le secteur sud de la rue de Vuippens entre la rue du Câro et le chemin d'accès au bâtiment rue de Vuippens 52-54.

La Ville est désignée comme maître d'ouvrage pour les travaux d'assainissement du bruit routier.

Les coûts liés à la mise en œuvre des mesures d'assainissement contre le bruit routier, honoraires inclus, sont estimés à Fr. 385'000.00 HT. Conformément à l'art. 19 de la convention de mise en œuvre, ce montant est réparti par article au prorata des surfaces de plancher constructibles des périmètres d'évolution des constructions.

## 3.4 Parking visiteurs commun et parking provisoire

Conformément aux art. 33 et 36 du règlement du PAD 36, le stationnement visiteurs pour les voitures et les motos est centralisé et mutualisé pour l'ensemble des bâtiments, à l'exception de ceux situés dans les périmètres d'évolution E et A.

Les places de stationnement visiteurs mutualisées sont situées dans un parking commun souterrain, situé dans le périmètre d'évolution G mentionné sur le plan ci-dessous, soit sous l'école.

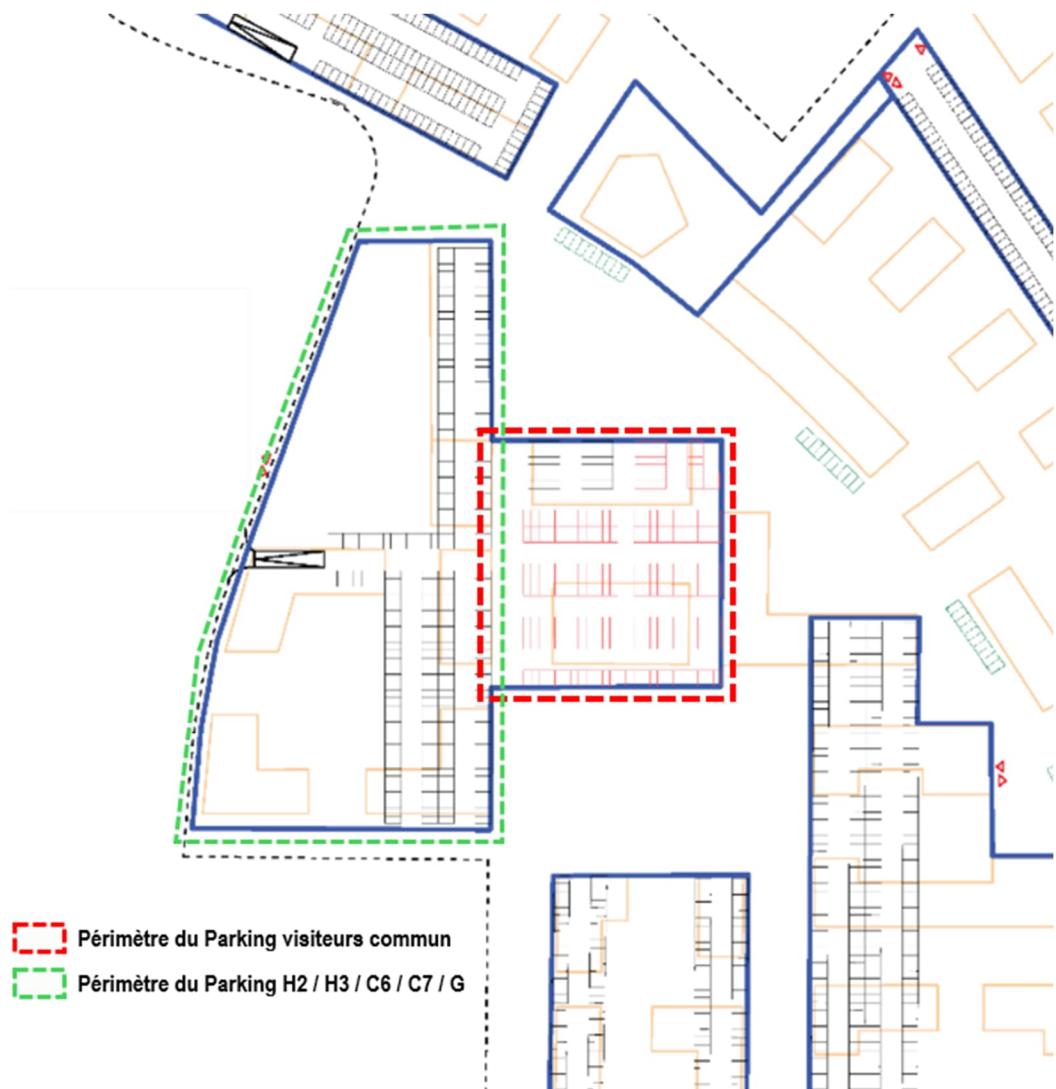


PAD 36 « Le Terraillet » - Plan illustratif – Emplacement parking visiteurs souterrain commun

Le parking commun offrira une capacité de 140 à 160 places voitures ainsi que 50 places motos. Sa réalisation est prévue conjointement avec la construction des infrastructures scolaires décrites précédemment.

Sous réserve de l'approbation finale du PAD 36 par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), son accès se fera depuis la rue de Vuippens, par le parking souterrain du secteur H3 et devra être coordonné à la construction de ce dernier.

Selon l'art. 22 al. 1 de la convention de mise en œuvre, la Ville est désignée comme maître d'ouvrage pour la réalisation de ce parking commun.



PAD 36 « Le Terraillet » - Plan illustratif – Emprises du parking visiteurs souterrain commun

En attendant la construction du parking commun, un parking provisoire en surface, d'une capacité de 100 places pour voitures et 30 places pour motos, sera aménagé dans un périmètre qui reste à déterminer.

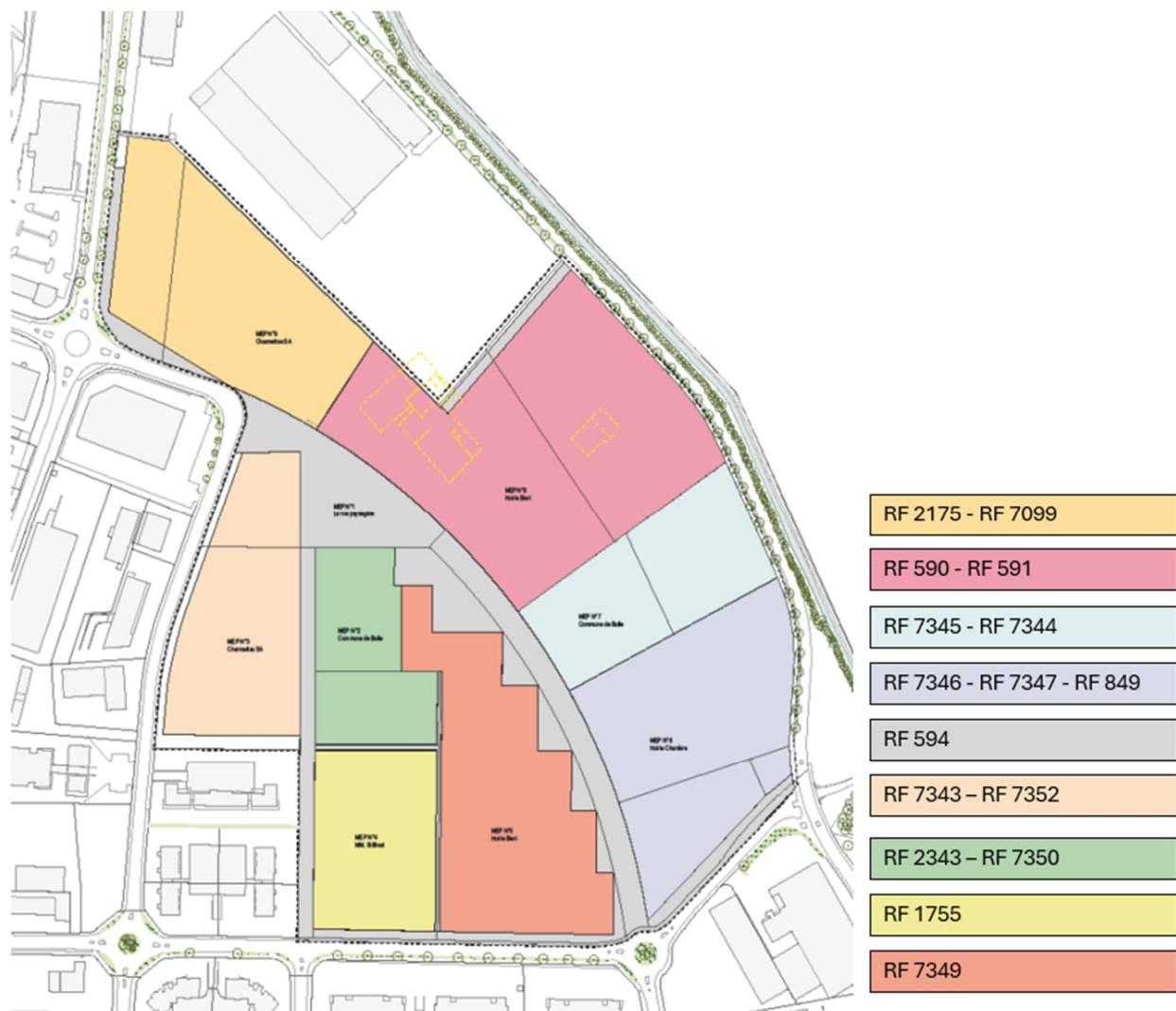
Selon l'art. 23 de la convention de mise en œuvre du PAD 36, le coût de constructions pour le parking commun ainsi que le parking commun provisoire est estimé à Fr. 7'770'228.00 TTC.

Les coûts d'étude et de réalisation sont à charge de l'ensemble des propriétaires, au prorata des surfaces de plancher constructibles dans le périmètre du PAD.

### 3.5 Mandats d'étude parallèles (MEP) de l'aire de rue publique paysagère et de l'aire de parc

Afin de garantir la qualité architecturale et d'aménagement, la réalisation de chaque secteur du quartier est subordonnée à la tenue de processus de MEP, mettant en concurrence plusieurs projets, conformément au chapitre 7 de la convention de mise en œuvre liée au PAD 36 signée par la Ville de Bulle et les différents propriétaires.

Les secteurs sont définis selon le plan ci-dessous :



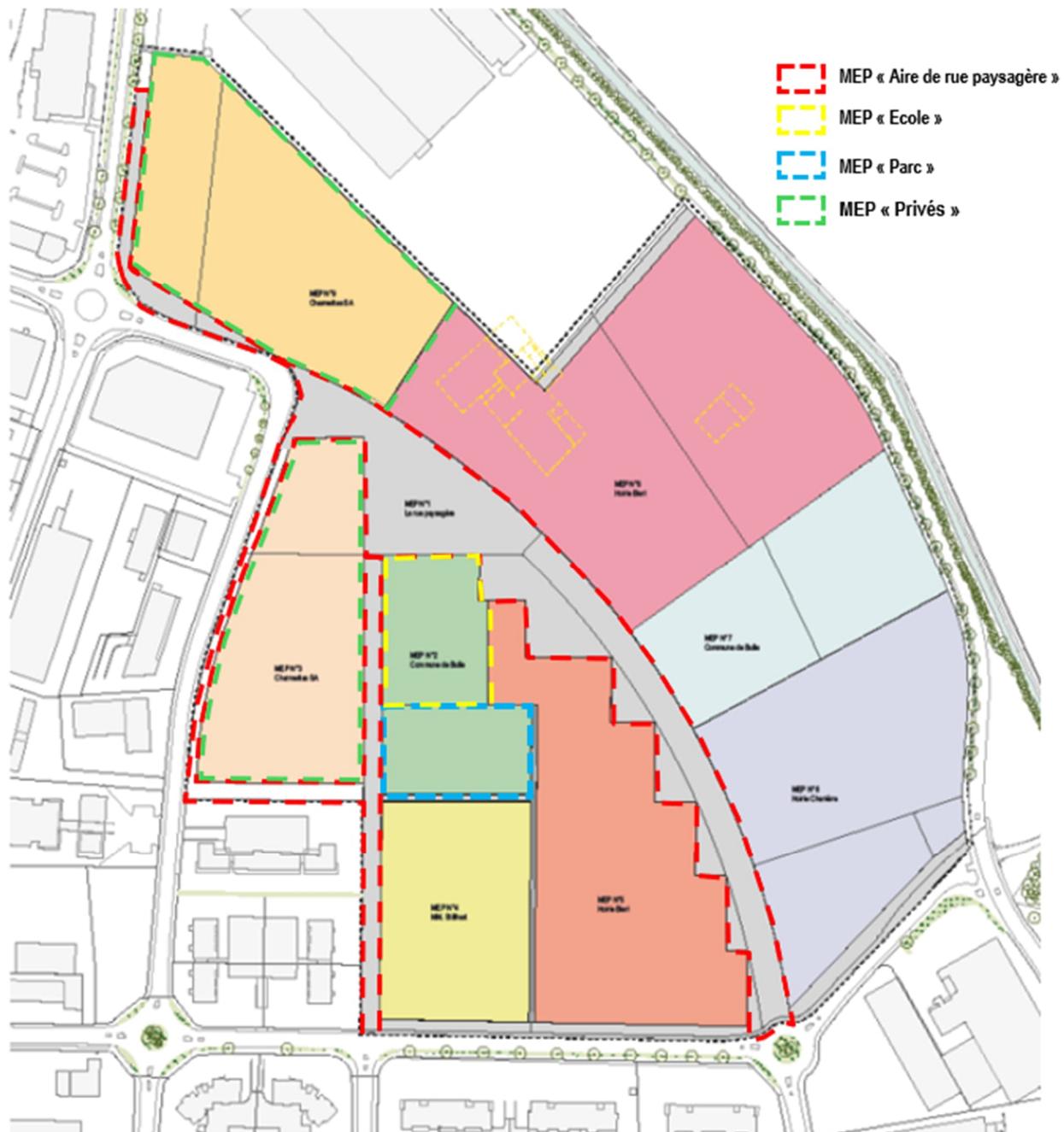
### Pilotage

Les processus de MEP précités seront organisés par les propriétaires des articles concernés et porteront sur l'architecture des bâtiments et les aménagements extérieurs.

Selon l'art. 34 al. 2 de la convention de mise en œuvre susmentionnée, la Ville doit quant à elle porter et piloter plusieurs processus, à savoir :

- Le processus de MEP selon la norme SIA 143 pour l'aire de rue paysagère (en rouge sur le plan ci-dessous) et pour l'aire de parc (en bleu ci-dessous),
- Le concours selon la norme SIA 143 pour l'école (en jaune sur le plan ci-dessous).

Les coûts d'organisation des MEP relatifs à l'aire de rue paysagère et à l'aire de parc sont à charge de l'ensemble des propriétaires, au prorata des surfaces de plancher constructibles dans le périmètre du PAD. Le processus de MEP relatif à l'aire de rue paysagère et l'aire de parc sera couplé à un MEP plus large, impliquant les deux propriétaires des art. RF 2175-7099 et RF 7343-7352 qui initieront également leurs MEP respectifs (en vert sur le périmètre ci-dessous).



### 3.6 Calendrier

<b>Décembre 2025</b>	Validation du présent crédit d'études
<b>2026 :</b>	Élaboration des MEP
<b>2027 – 2028 :</b>	Elaboration du concours et des études pour l'école, les infrastructures annexes et les salles de gymnastique Elaboration des études pour le parking commun (phase SIA 33) Elaboration des études des espaces communs, infrastructures, assainissement du bruit routier (PIM /PED)

**Décembre 2028 :** Crédit de réalisation à porter au Conseil général pour :

- Ecole
- Parking commun
- Espaces communs, infrastructures et assainissement du bruit routier

**Dès 2029 :** Réalisation des objets suivants :

- Aire de rue paysagère
- Ecole et infrastructures annexes
- Parking commun
- Espaces communs dont l'aire de parc, infrastructures et assainissement du bruit routier

Ce calendrier reste soumis aux délais de traitement des permis de construire et des éventuels aléas administratifs (oppositions, recours, délais de traitement des dossiers).

### 3.7 Coûts

#### 3.7.1 Concours SIA 143 pour une école enfantine et primaire de 24 classes, les locaux connexes ainsi que trois salles de gymnastique

Honoraires organisation des MEP	Fr.	80'000.00
Rémunération des équipes	Fr.	350'000.00
Rémunération du collège	Fr.	60'000.00
Honoraires spécialistes	Fr.	50'000.00
Maquette, reproduction, vernissage, etc.	Fr.	14'500.00
Divers et imprévus	Fr.	40'000.00
<b>TOTAL HT</b>	Fr.	<b>594'500.00</b>
TVA 8.1 %	Fr.	48'154.50
<b>TOTAL TTC</b>	Fr.	<b>642'654.50</b>

#### 3.7.2 Etudes pour une école enfantine et primaire comprenant 24 classes, les locaux connexes ainsi que trois salles de gymnastique

Honoraires des mandataires pour les phases 31-33 :

Architecte	Fr.	1'372'538.00
Ingénieur civil	Fr.	352'500.00
Ingénieur Chauffage, Ventilation, Sanitaire	Fr.	215'500.00
Ingénieur Électricité	Fr.	108'000.00
Architecte paysagiste	Fr.	100'000.00
Autres spécialistes (géomètre, acousticien, physicien du bâtiment)	Fr.	100'000.00
Etude de faisabilité	Fr.	20'000.00
Divers et imprévus	Fr.	100'000.00
<b>Total HT</b>	Fr.	<b>2'368'538.00</b>
TVA 8.1%	Fr.	191'851.57
<b>Total TTC</b>	Fr.	<b>2'560'389.60</b>

### 3.7.3 Etudes des espaces communs, des infrastructures et de l'assainissement du bruit routier (PIM / PED)

Honoraires des mandataires pour les phases 31 à 33 :

Ingénieur civil	Fr.	455'000.00
Architecte paysagiste	Fr.	75'000.00
Autres spécialistes (géomètre, mobilité, environnement)	Fr.	50'000.00
<b>Total HT</b>	Fr.	<b>580'000.00</b>
TVA 8.1%	Fr.	46'980.00
<b>Total TTC</b>	Fr.	<b>626'980.00</b>

### 3.7.4 Etudes du parking visiteurs commun et du parking provisoire

Honoraires des mandataires pour les phases 31 à 33 :

Architecte	Fr.	242'109,50
Ingénieur civil	Fr.	130'000.00
Ingénieur Chauffage, Ventilation, Sanitaire	Fr.	16'000.00
Ingénieur Électricité	Fr.	35'000.00
Architecte paysagiste	Fr.	10'000.00
Autres spécialistes (géomètre, acousticien, physicien du bâtiment)	Fr.	10'000.00
<b>Total HT</b>	Fr.	<b>443'109.50</b>
TVA 8.1%	Fr.	35'891.90
<b>Total TTC</b>	Fr.	<b>479'001.40</b>

### 3.7.5 Mandats d'étude parallèles (MEP) de l'aire de rue publique paysagère et de l'aire de parc (SIA 143)

Le processus de MEP relatif à l'aire de rue paysagère et à l'aire de parc sera couplé à un processus de MEP plus large, impliquant les deux propriétaires des art. RF 2175-7099 et RF 7343-7352 qui initieront également leurs MEP respectifs.

Honoraires organisation des MEP	Fr.	100'000.00
Rémunération des équipes	Fr.	440'000.00
Rémunération du collège	Fr.	60'000.00
Honoraires spécialistes	Fr.	50'000.00
Maquette, reproduction, vernissage, etc.	Fr.	14'500.00
Divers et imprévus	Fr.	40'000.00
<b>TOTAL HT</b>	Fr.	<b>704'500.00</b>
TVA 8.1 %	Fr.	57'064.50
<b>TOTAL TTC</b>	Fr.	<b>761'564.50</b>

Le coût total des MEP de 761'564.50 TTC est divisé entre la Ville et les deux propriétaires concernés, de la manière suivante :

Aire de rue paysagère et aire de parc	Fr. 253'854.80
Propriétaires 1	Fr. 253'854.80
Propriétaires 2	<u>Fr. 253'854.80</u>
Total	Fr. 761'564.50

Pour information, le montant de Fr. 253'854.80.00 TTC relatif à l'aire de rue paysagère et l'aire de parc est initialement pris en charge par la Ville puis sera refacturé à l'ensemble des propriétaires, au prorata des surfaces de plancher constructibles dans le périmètre du PAD.

Au final, 13,77 % de ce montant seront à charge de la Ville de Bulle, soit un montant net de Fr. 34'955.80 TTC.

#### 4. Crédit demandé

- Concours SIA 143 pour l'école, les locaux connexes et les 3 salles de gymnastique	Fr. 642'654.50
- Etudes pour l'école, les locaux connexes et les 3 salles de gymnastique	Fr. 2'560'389.60
- Etudes des espaces communs, des infrastructures et de l'assainissement du bruit routier (PIM / PED)	Fr. 626'980.00
- Etudes du parking visiteurs commun et du parking provisoire	Fr. 479'001.40
- Etudes des mandats d'étude parallèles (MEP) de l'aire de rue publique paysagère et de l'aire de parc	Fr. 253'854.80
- Total études (TTC)	Fr. 4'562'880.30
- Fonds énergie 1%	Fr. 45'628.00
- Fonds culture et embellissement 1%	Fr. 45'628.00
<b>Total investissement TTC</b>	<b>Fr. 4'654'137.90</b>
 <b>Crédit demandé, arrondi à</b>	 <b>Fr. 4'655'000.00</b>

Le Conseil communal entreprendra toutes les démarches nécessaires afin de bénéficier des soutiens financiers des instances concernées.

Pour le PAD 36 « Le Terraillet », le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 4'655'000.00 pour :

- L'élaboration d'un concours et des études pour la réalisation d'une école enfantine et primaire de 24 classes, des locaux connexes ainsi que de trois salles de gymnastique,
- Les études des espaces communs, des infrastructures et de l'assainissement du bruit routier (plan d'infrastructure de mobilité (PIM) - plan d'équipement de détail (PED),
- Les études du parking visiteurs commun et du parking provisoire,
- Les mandats d'étude parallèles (MEP) de l'aire de rue publique paysagère et de l'aire de parc,

dont il convient de déduire les participations de tiers relatives aux contributions des autres propriétaires à hauteur de 86.23%, soit un montant de Fr. 1'172'586.75, pour :

- **Les études des espaces communs, des infrastructures et de l'assainissement du bruit routier (plan d'infrastructure de mobilité (PIM) - plan d'équipement de détail (PED),**
- **Les études du parking visiteurs commun et du parking provisoire,**
- **Les études des mandats d'étude parallèles (MEP) de l'aire de rue publique paysagère et de l'aire de parc.**

**Financement :** Par emprunt de Fr. 4'655'000.00 auprès d'un organisme financier

**Amortissement :** 3 % par année, dès 2028

**Intérêts :** 2% par année (taux indicatif)

**Clause d'indexation :** Selon l'art. 29 de la loi sur les finances communales (LFCo), le montant du crédit sera indexé sur l'indice des prix de la construction publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), Espace Mittelland.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Syndic**

**Jacques Morand**

**Le Secrétaire général**

**Raoul Girard**